

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par courriel du 17 septembre 2015, le conseil de communauté s'est réuni à L'ILE TUDY, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015 à 18 h 30.

Le Président fait procéder à l'appel :

| | |
|----------------------|--|
| COMBRIT | MM. BEAUFILS, Mme TANGUY |
| GUILVINEC | Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU |
| ILE TUDY | MM. COIC, JOUSSEAUME |
| LOCTUDY | Mme BUANNIC, MM. MEHU, Mmes RAPHALEN et ZAMUNER |
| PENMARC'H | MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, MM. LE FLOC'H, TANTER |
| PLOBANNALEC-LESCONIL | Mmes CALVEZ, MM. GOAER, JULLIEN, LE LOC'H |
| PLOMEUR | MM. CREDOU et GARREC, Mme GOUZIEN |
| PONT-L'ABBE | Mmes CAOUDAL, DREAU, MM. LE DOARE, MARTIN, MAVIC, Mme TINCQ |
| SAINT JEAN TROLIMON | M. DROGUET, Mme GRAVOT |
| TREFFIAGAT | Mme BOURHIS, M. LE TENNEUR, Mme TANNEAU Nathalie |
| TREGUENNEC | MM. BOUCHER et MOREL |
| TREMEOC | M. L'HELGOUARC'H, Mme TANNEAU Isabelle |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GAONAC'H (COMBRIT) à M. BEAUFILS, M. YVE (COMBRIT) à M. MAVIC, Mme LE PAPE (PENMARC'H) à M. BUREL, M. ANDRO (PLOMEUR) à M. CREDOU, Mme BARANGER (PONT-L'ABBE) à Mme TANNEAU Nathalie, M. COUIC (PONT-L'ABBE) à Mme CAOUDAL

Absent excusé :

M. LE DREAU (LOCTUDY)

Assistent également à la réunion :

Mmes LE GAL et COTTEN ; MM. DUBOURG et PIMENTEL.

Les représentants de la presse locale.

Le Président constate qu'avec 38 présents, le quorum est atteint. Avec 6 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 44.

M. TANTER propose la désignation de M. Paul COÏC en qualité de secrétaire de séance.

Accord du conseil.

En préambule, le Président, M.TANTER remercie Eric JOUSSEAUME d'accueillir le conseil communautaire et présente à l'assemblée Guénaëlle COTTEN, assistante de direction générale et des élus au sein de la CCPBS.

Après l'appel des élus, et avant d'aborder l'ordre du jour, M. TANTER, évoque à l'assemblée la prise de fonctions du nouveau directeur de l'agence Quimper Cornouaille Développement, M. Kim LAFLEUR qui, depuis 2009, exerçait à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan en tant que directeur du développement économique.

M. TANTER aborde également plusieurs points tels le schéma départemental de coopération intercommunal à venir, le schéma du développement touristique du Pays Bigouden Sud en démarrage, la refonte des statuts de l'AOCD qui se finalise, l'étude OPAH en cours, ainsi que l'étude de la compétence Enfance Jeunesse pour la CCPBS.

Le Président souligne une rentrée particulière compte tenu des démissions de David CHEVRIER et Yannick LE MOIGNE. Il respecte, prend en compte leurs décisions et les remercie.

Il félicite Danielle BOURHIS, nommée maire de TREFFIAGAT-LECHIAGAT en lieu et place de David CHEVRIER.

Il évoque également l'annonce de la démission de Loïc LE DREAU auprès de la Préfecture.

Installation de deux nouveaux conseillers communautaires

M. TANTER souhaite la bienvenue et présente Frédéric LE TENNEUR qui devient conseiller communautaire, représentant la commune de TREFFIAGAT-LECHIAGAT, suite à la démission de David CHEVRIER (transmise à la CCPBS le 31/08/15).

M. TANTER souhaite la bienvenue et présente Didier GOAER qui devient conseiller communautaire, représentant la commune de PLOBANNALEC LESCONIL, suite à la démission de Yannick LE MOIGNE (transmise à la CCPBS le 01/09/15)

Choix du nombre de vice-présidents

M. TANTER propose d'élargir le nombre de vice-présidents.

Le conseil communautaire étant composé de 45 délégués communautaires, le nombre de vice-présidents est de droit de 9. Toutefois, le cadre réglementaire permet de décider d'un nombre supérieur de vice-présidents dans la limite de 13.

Le nombre actuel de vice-présidents est de 10.

M. TANTER propose de porter ce nombre à 11 compte tenu de l'étendue des compétences communautaires et des évolutions à venir avec la mise en œuvre progressive de la loi NOTRe.

Accord du conseil à l'unanimité.

Election à la vice-présidence

Les vice-présidents remontent dans l'ordre du tableau et il est précisé que la délégation relative à la « prévention des inondations » est affectée à Eric JOUSSEAUME, et la délégation relative à l'« assainissement » à Ronan CREDOU :

1^{er} vice-président : Vincent GAONAC'H

En charge de l'aménagement de l'espace, de l'habitat et de la prospective

2^{ème} vice-président : Bruno JULLIEN

En charge de l'administration générale, du personnel et des équipements communautaires

3^{ème} vice-président : Eric JOUSSEAUME

En charge des finances et de la prévention des inondations

4^{ème} vice-présidente : Katia GRAVOT

En charge de la promotion du territoire et du tourisme

5^{ème} vice-président : Thierry MAVIC

En charge de l'eau

6^{ème} vice-président : Ronan CREDOU

En charge des réseaux, des travaux et de l'assainissement

7^{ème} vice-président : Philippe MEHU

En charge des déchets

8^{ème} vice-président : Daniel LE BALCH

En charge de l'environnement et des espaces naturels

9^{ème} vice-présidente : Annie CAOUDAL

En charge des solidarités

Suite à la démission de M. CHEVRIER et en application de la décision précédente, il est procédé au vote au scrutin secret après l'appel des assesseurs, Stéphanie GADONNAY et Yannick DROGUET, les benjamins de la séance.

Suite aux votes, Guylhaine CALVEZ est nommée 10^{ème} vice-présidente en charge de l'innovation et des activités nouvelles (34 voix, 5 nuls, 5 blancs).

Suite aux votes, Christine ZAMUNER est nommée 11^{ème} vice-présidente en charge des affaires portuaires (37 voix, 3 nuls, 4 blancs).

Guylhaine CALVEZ et Christine ZAMUNER s'installent après les votes à la table du Président et des vice-présidents.

Indemnités de fonction

M. TANTER précise que l'enveloppe indemnitaire globale à répartir entre le Président et l'ensemble des vice-présidents est de 10 086.79 € bruts mensuels. Le conseil doit déterminer le montant de l'indemnité mensuelle allouée à chacun sur la base d'un pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut 1015.

M. TANTER présente les pourcentages actuels :

- Président : 55% IB,
- Vice-présidents : 21% IB.

Il soumet la même répartition jusqu'au 9^{ème} vice-président, et propose au conseil de fixer à 10.5% de l'indice Brut les indemnités des 10^{ème} et 11^{ème} vice-présidentes.

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Composition des commissions

Monsieur CHEVRIER et Monsieur LE MOIGNE étaient membres de plusieurs commissions.

Afin de pourvoir à leur remplacement, M. TANTER propose d'intégrer ces élus aux commissions :

| | |
|---|---|
| Commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme » | Danielle BOURHIS Christine ZAMUNER |
| Commission Technique | Danielle BOURHIS |
| Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées | Frédéric LE TENNEUR |
| Commission « Aménagement, habitat, espaces naturels | Didier GOAER Frédéric LE TENNEUR |

Il précise que, dans l'ordre du tableau, M. LE FLOCH devient membre titulaire de la CAO sans qu'il y ait besoin de procéder à un vote sur ce point.

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Représentation de la communauté de communes

Afin de pourvoir au remplacement de M. CHEVRIER au sein de plusieurs instances, M. TANTER propose de désigner :

- Guylhaine CALVEZ pour représenter la CCPBS en tant que membre titulaire à la Technopôle Quimper Cornouaille
- Christine ZAMUNER pour représenter la CCPBS en tant que membre titulaire à l'association PESCA
- Guylhaine CALVEZ pour représenter la CCPBS en tant que membre suppléant à Quimper Cornouaille Développement

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Accord du conseil à l'unanimité.

Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation - Modification des compétences de la communauté de communes

M. TANTER présente le rapport.

En l'absence de question, M. TANTER, met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition d'intégrer cette nouvelle compétence dans les compétences communautaires.

Il est précisé que les communes devront ensuite délibérer pour valider cette évolution des compétences communautaires.

AQUASUD – Révision du POSS

M. JULLIEN, vice-président, prend la parole et présente la révision du POSS.

En l'absence de question, M. JULLIEN met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide le POSS.

Mise en place de la protection fonctionnelle pour deux agents

M. JULLIEN, vice-président, expose ce point qui est présenté sans débat.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre la protection fonctionnelle pour les deux agents qui en font la demande.

Formation des agents de portage de repas – convention financière

Mme CAOUDAL, vice-présidente, présente le rapport.

En l'absence de question, Mme CAOUDAL met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide le projet de convention avec le CCAS de Plonéour Lanvern, le CCAS de Plozévet et le CIAS du Cap Sizun.

Réfection de la digue de Pen Ar Veur (GR 34) – Fonds de concours à la commune de LOCTUDY

Mme GRAVOT, vice-présidente, présente le rapport.

En l'absence de question, Mme GRAVOT met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide le fonds de concours.

Indemnisations dans le périmètre de protection de la retenue du Moulin Neuf

M. MAVIC, vice-président, prend la parole et expose le rapport.

Il précise en complément au rapport que 269 parcelles seront indemnisées. La collectivité a 5 ans pour procéder aux indemnisations mais ces dernières seront prises en compte sur les 2 exercices : 2015 et 2016, tel que prévu lors du débat budgétaire.

En l'absence de question, M. MAVIC met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide le principe des conventions – types pour les exploitants et les propriétaires,

Le conseil, à l'unanimité, donne délégation au Bureau pour valider chaque convention particulière.

Règlement de prise en charge des extensions du réseau AEP

M. CREDOU, vice-président, donne lecture du rapport.

En l'absence de question, M. CREDOU met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide le règlement de prise en charge des extensions du réseau AEP tel que présenté,

Le conseil, à l'unanimité, fixe le tarif de participation à 30 €/m pour les habitations existantes.

Consultation relative à la fourniture de deux véhicules de collecte des déchets

M. MEHU, vice-président, présente le rapport.

En l'absence de question, M. MEHU met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés ci-dessous :

| Benne OM | Châssis | Benne | Basculeur |
|---------------------------|---------------------------------------|---|--|
| | RENAULT D26 WIDE P6x2 BOM 320E6 | FAUN Variopress 520 – variante Débit Variable | TERBERG Omnidel 3 Valves LS (Basculeur en Stock) |
| Montant (€ HT) | 94 950 | 59 524 | 21 200 |
| Montant (€ TTC) | 113 940 | 71 428,80 | 25 440 |
| Reprise Châssis (€ TTC) | 7 500 | | |
| Total BOM en € TTC | 203 308,80 | | |

| Movibenne | Châssis | Grue et Bras |
|---------------------------------|----------------------|---|
| | RENAULT C460 P6X2 E6 | CARRIDRO Palfinger Epsilon type Q 170 Z 84 TI + Bras GUIMA T18 |
| Montant (HT) | 94 000 | 110 440 |
| Montant (TTC) | 112 800 | 132 528 |
| Reprise Châssis (TTC) | 4 500 | |
| Total movibenne en € TTC | 240 828 | |

Exonération à la TEOM

M. MEHU, vice-président, présente le rapport.

En l'absence de question, M. MEHU met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide l'exonération de la TEOM les établissements assujettis à la redevance

Convention entre le Pays Bigouden Sud et le Haut Pays Bigouden pour le site Natura 2000 en Baie d'Audierne

M. LE BALCH, vice-président, donne lecture du rapport. Il indique que la signature d'une convention est nécessaire, le site Natura 2000 s'étendant largement sur les deux territoires

En l'absence de question, M. LE BALCH met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide le projet de convention tel que présenté.

Budget annexe Electrification – DM2

M. JOUSSEAUME, vice-président présente le rapport.

En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

Télétransmission des actes au contrôle de légalité – avenant à la convention

M. JOUSSEAUME, vice-président présente le rapport.

En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,

Le conseil, à l'unanimité, valide l'avenant proposé.

Questions diverses

M. MARTIN, conseiller communautaire, prend la parole et interroge le président au sujet du développement économique du territoire.

Il évoque le potentiel économique mais souligne que le capital humain quitte le territoire faute de débouchés. Il demande à ses collègues élus de mettre en place une nouvelle approche du développement économique.

Question de M. MARTIN à M. TANTER :

Une page se tourne... Monsieur Chevrier Vice-président en charge du développement économique au sein de la C.C.P.B.S. a été contraint de remettre son mandat eu égard des impératifs liés à son entreprise et tous ceux qui ont été ou sont chef d'entreprises connaissent l'investissement que cela impose en ces temps de difficultés économiques tant pour notre pays que pour notre territoire. Nous ne pouvons donc que souhaiter la meilleure des réussites à ce titre à Monsieur Chevrier.

Mais le mandat qui nous a été confié par les Bigoudens continue et aujourd'hui c'est peut-être l'opportunité pour les membres de cette assemblée au-delà de leur sensibilité politique de mettre en place une nouvelle approche du développement économique de notre territoire... Plus que jamais, il nous faut agir, c'est un DEVOIR pour nous... Elus de ce territoire en réinventant l'économie territoriale pour faire une économie de développement mais aussi des économies d'échelle tout en s'appuyant sur les 12 villes qui constituent notre territoire afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Nous avons le capital humain, beaucoup de nos jeunes ont des diplômes mais hélas faute de débouchés partent... C'est un capital humain et économique que nous perdons.

Si nous ne réagissons pas ! Demain... Notre territoire sera sans emplois, sans commerces, sans moyens en un mot sans vie !

Or le potentiel économique est présent notamment avec cette ouverture sur la mer...

Aujourd'hui, ce qu'il faudrait ... C'est faire de sorte qu'il soit reconnu de tous que notre territoire offre un pôle de compétitivité qui puisse capter une ou plusieurs P.M.E. et/ou grandes entreprises.

Aussi, voici ma question Monsieur le Président :

« Quelle sera la feuille de route que vous délivrerez aux deux futurs vice-présidents en charge du développement économique pour le reste du mandat vu que jusqu'à présent il n'y a pas eu de création net d'emplois sur le territoire (taux de chômage toujours supérieur à 10% touchant en priorité les jeunes et de plus en plus les seniors sans parler des familles mono-parentales qui se trouvent la plupart du temps au seuil de pauvreté)?

Joël MARTIN

Elu de Pont l'Abbé,

Elu communautaire de la C.C.P.B.S.

A cette question, M. TANTER répond que la collectivité met toute son énergie au service de cette ambition. Les orientations des nouvelles vice-présidences sont d'œuvrer pour maintenir la filière maritime qui est une identité forte du territoire, de développer les affaires portuaires et d'accueillir des activités nouvelles. Les compétences de ces nouvelles vice-présidences permettront d'être présents pour intensifier les actions et pour accroître l'attractivité du territoire. M. TANTER précise qu'il ne commentera pas spécifiquement les chiffres du chômage, évidemment trop élevés, mais précise que la politique de l'emploi relève de l'Etat. Il souligne que les créations d'emploi viennent d'abord des entreprises privées.

M. TANTER conclut qu'il compte sur chacun pour mettre toute son énergie au service de l'ambition collective.

M. MARTIN reprend la parole et explique que l'emploi primaire est insuffisant sur le territoire, et qu'en termes d'emploi secondaire et tertiaire, il est du devoir de la collectivité d'attirer les entreprises. L'objectif à fixer est de renforcer l'attractivité du territoire « tous ensemble ».

M. TANTER répond que les initiatives en ce sens sont prises.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Président précise que le prochain conseil est programmé le 5 novembre 2015.

La secrétaire de séance,

Paul COÏC



COMPTE RENDU

Le Président,

Raynald TANTER

